



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

**MINISTERE DES AFFAIRES ÉTRANGERES
ET DES SENEGALAIS DE L'EXTERIEUR**

CENTRE NATIONAL D'ACTION ANTIMINES

.....
PROJET D'ASSISTANCE A LA LUTTE ANTIMINES EN CASAMANCE
.....

**COMPTE RENDU DE LA 21^{ÈME} CONFERENCE DES ETATS
PARTIES A LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION DE L'EMPLOI, DU
STOCKAGE, DE LA PRODUCTION ET DU TRANSFERT DES MINES
ANTIPERSONNEL ET SUR LEUR DESTRUCTION**

Une Délégation du Sénégal, conduite par l'**Ambassadeur Papa Maguèye DIOP**, Directeur du Centre national d'Action antimines (CNAMS), a pris part, à Genève, du **20 au 24 novembre 2023**, à la **21^{ème} Conférence des Etats Parties à la Convention** sur l'Interdiction de l'Emploi, du Stockage, de la Production et du Transfert des Mines antipersonnel et sur leur Destruction (**Convention d'Ottawa**).

La Délégation comprenait en outre :

- ✓ **M. François Michel Moundor DIENE**, Premier Conseiller à la Mission permanente du Sénégal auprès de l'Office des Nations-Unies à Genève ;
- ✓ **M^{me} Fatou Bintoul Hadji MALE**, Chef de la Division de l'Administration, des Finances et de la Logistique du CNAMS ; et
- ✓ **M. Ibrahima SECK**, Chef de la Division des Opérations et de la Gestion de l'Information du CNAMS.

La 21^{ème} MSP a enregistré la participation de **100 Etats Parties** à la Convention sur les **164 Signataires** et de **35 Observateurs** dont **14 Etats Non Parties**.

CEREMONIE D'OUVERTURE

La Cérémonie protocolaire, présidée par **SEM Thomas GÖBEL, Ambassadeur, Représentant permanent de la République Fédérale d'Allemagne à la Conférence pour le Désarmement**, a débuté par une brève présentation des objectifs de la 21^{ème} Conférence, axés sur l'examen de :

- l'état du fonctionnement de l'ensemble de la Convention, relatif au nettoyage des zones minées, à la réduction des risques et à la sensibilisation sur le danger des mines ;
- les Conclusions et Recommandations issues des mandats des Comités sur l'application des articles 5 et 7 ;
- les défis liés à l'Universalisation de la Convention.

Ensuite, les allocutions de **S.E. Madame Katja KEUL**, Ministre des Affaires étrangères de la République Fédérale d'Allemagne, de **Mme Izumi NAKAMITSU**, Secrétaire générale Adjointe et Haute Représentante de l'ONU pour les Affaires de Désarmement, de **S.A le Prince Mired Raad Zeid AL-HUSSEIN**, Chambellan de la Cour royale de Jordanie et Envoyé spécial pour l'Universalisation de la Convention, de **Mme Emilie VATH**, Victime de mines et Ambassadeur de Humanité et Inclusion, de **M. Gilles CARBONNIER**, Vice-Président du Comité International de la Croix rouge, de **M^{lle} Nimaya DAHANAYAKE**, Boursière Sri lankaise de la Campagne internationale pour l'Interdiction des Mines antipersonnel (ICBL) et du **Docteur Barbara HAERING**, Présidente du Conseil de Fondation du CIDHG, ont été successivement prononcés à cette Cérémonie.

Ils se sont tous réjouis de la tenue de cette importante rencontre en soulignant l'espoir d'emmener les Etats Parties à libérer leur pays des engins explosifs tout en les encourageant à prendre en compte la dimension **Genre et Diversité** dans la mise en œuvre de leurs programmes. Ils ont exhorté les donateurs à assister les Etats Parties affectés à mettre fin aux accidents causés par ces engins meurtriers et au-delà, restaurer la dignité humaine. Ils ont aussi salué les efforts d'universalisation de la Convention en appelant les Etats Non Parties à y adhérer.

Reprenant la parole, le Président a indiqué qu'un grand nombre de défis attend la Convention avec l'augmentation du nombre de victimes. Selon lui, il existe des possibilités de faire des progrès pour l'année prochaine, en termes d'efforts qui permettraient l'adhésion des Etats. L'assistance financière et

technique doit être accrue pour accélérer la mise en œuvre des articles 5 et 7 et espérer un monde libéré des mines.

L'adoption de l'**Agenda** et l'énoncé du **Programme** de la Conférence ont suivi la Cérémonie protocolaire ainsi que l'élection des **08 vice-présidents (France, Irak, Pays-Bas, Italie, Suisse, Thaïlande, Turquie et Ouganda)** et la nomination de **SEM Julien THÖNI**, Représentant permanent de la Suisse à la Conférence du Désarmement et de **M. Juan Carlos RUAN**, Directeur de l'Unité d'Appui à la Mise en œuvre de la Convention (**ISU**), respectivement en qualité de **Secrétaire général** et de **Coordonnateur exécutif de la 21^{ème} Conférence**.

LES TRAVAUX DE LA CONFERENCE

Au cours des travaux, les Etats Parties et des Observateurs ont fait des déclarations d'ordre général en félicitant le Président et l'ISU pour la bonne organisation de la Conférence. Ils ont évoqué le renforcement de la collaboration, l'évolution de la Convention avec la fin du cycle qui approche (**2025**) et les défis politiques et financiers auxquels les Etats Parties sont confrontés.

L'**Ukraine** a fait une présentation sur sa demande d'**extension d'un délai de 10 ans** pour nettoyer son territoire des engins explosifs. A ce sujet, la **France, Président du Comité pour la mise en œuvre de l'article 5**, a fait état des observations et recommandations sur cette demande. En résumé, elle souligne que le Comité reconnaît la volonté de l'Ukraine de renforcer les efforts fournis dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 5, mais qu'elle devrait toutefois faire une **mise à jour avec des données plus claires** et un **Plan de travail beaucoup plus détaillé**.

Les autres Etats Parties et Observateurs, quant à eux, ont axé leurs interventions sur le délai de 10 ans demandé par l'Ukraine qui doit être réduit de moitié ; ils ont insisté sur la présentation d'un plan de travail détaillé et budgétisé. Il a été reproché à l'Ukraine, malgré son statut de signataire de la Convention, de détenir et d'utiliser des engins explosifs. Cette accusation a été rejetée par le représentant de Kiev qui a vivement protesté pour dire que les engins explosifs n'ont pas été posés par eux.

Ce fut ensuite au tour de l'**Erythrée** de faire une déclaration sur sa demande de prolongation axée sur les réalisations effectuées et sur les défis restants. Le Comité a informé l'Assemblée que la demande n'est pas encore

analysée par les membres mais que des observations initiales ont été communiquées à l'Erythrée qui a pris bonne note et compte collaborer avec l'ISU pour apporter les correctifs nécessaires. Les autres intervenants ont encouragé l'Erythrée et l'ont exhorté à fournir les détails nécessaires qui lui permettront d'être en conformité avec la Convention.

Une réception offerte par le CICR, à son siège, a clôturé la Première Journée de la Conférence.

La Deuxième Journée a été axée sur l'examen par l'Assemblée des activités du **Comité pour l'Assistance aux Victimes**. Ainsi, l'**Ouganda, en sa qualité de Président du Comité**, suivi de la **Slovénie, Point focal pour l'Egalité des Sexes**, ont fait un Rapport sur les activités du Comité au cours de l'année 2023. Les Etats Parties ont fait état des progrès réalisés en la matière mais ont abordé les défis restants dans la mise en œuvre du **Plan d'action d'Oslo**, notamment le manque de moyens financiers et l'insuffisance de l'intégration de l'assistance aux victimes dans les politiques, plans et cadres juridiques nationaux. A ce propos, la Slovénie, élue nouveau Président du Comité, a souligné l'importance d'un soutien continu à l'assistance aux victimes et a présenté les priorités pour 2024.

L'examen des activités du Comité pour la mise en œuvre de l'article 5 a repris lors de la Troisième Journée.

A ce sujet, le Président du Comité (France), suivi du **Point focal pour l'Egalité des Sexes (Colombie)**, ont fait un Rapport sur l'état des lieux et des perspectives de mise en œuvre couvrant la période 2023-2024. Des Etats Parties ont fourni des mises à jour. Le **Sénégal** a présenté les résultats significatifs qu'il a obtenus depuis l'extension de son délai en 2020 pour 2026, grâce à l'amélioration des conditions sécuritaires (opérations de sécurisation effectuées par l'Armée, nouveaux accords de paix, dépôt des armes par la faction « DIAKAYE » du MFDC dans le Département de Bignona et les actions de reconstruction et de réintégration entreprises dans la Région).

Ainsi, des enquêtes non techniques (**ENT**) ont été menées dans **15 zones** conduisant au déminage de **7 localités** renfermant **11 zones dépolluées** pour une superficie totale de **105 688 m²** et **32 mines découvertes**. L'Ambassadeur du Sénégal a vivement remercié tous les pays amis qui ont financé ces activités, en particulier l'Union Européenne et les Etats-Unis d'Amérique, et invité les

donateurs à fournir des efforts supplémentaires pour le Sénégal qui peut, avec un peu plus de soutien, être déclaré libre de mines à l'horizon 2026.

« Mine Action Review » (**MAR**) a demandé au Sénégal, après avoir salué ses progrès accomplis, **d'éviter de profiter des zones minées par une autre partie, car étant un pays engagé dans la Convention d'Ottawa. Il a invité le Sénégal à faire le point sur cette situation.**

En outre, il a été demandé à l'Etat du Sénégal de montrer à la communauté internationale de l'action contre les mines, en dehors de sa contribution au fonctionnement du CNAMS, que le déminage fait partie de ses priorités en investissant dans les opérations de terrain et mieux inciter les bailleurs à renforcer leur appui.

Différents pays, des Organisations internationales, observateurs et organismes de la Société civile ont tour à tour émis des commentaires sur la mise en œuvre de l'article 5 par les Etats Parties.

La **Suisse** qui soutient politiquement et financièrement les actions menées en matière de déminage humanitaire depuis plus de deux décennies a déploré les retards notés dans le programme mondial de déminage qui ne sont pas encourageants et a exhorté les Etats Parties à respecter les délais tout en se conformant aux procédures.

En rappelant l'importance de soutenir une Assemblée inclusive qui promeut le genre, le **Canada** a préconisé une approche collective qui relie sécurité, développement et impacts humanitaires des mines pour envisager la préservation des moyens de subsistance, la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire et la protection des civils, dans le formidable esprit d'Oslo (4^{ème} Conférence d'Examen). Il a en outre invité l'Ukraine à répondre de façon transparente sur les suspicions de violation de la Convention, même s'il a admis que c'est la Russie qui a créé le problème en envahissant illégalement ce pays et utilisant massivement les mines antipersonnel.

Le **Japon** s'est engagé à promouvoir l'universalisation de la Convention, en particulier dans la Région Asie Pacifique où se situent **14** des **33** pays qui ne sont pas Etats Parties. Il continuera dans le même temps de soutenir financièrement le déminage, la coopération régionale et l'assistance aux victimes par le partage d'expériences.

L'Union Européenne (UE), en tant que deuxième donateur, a indiqué qu'elle continuera d'appuyer les Etats Parties et espère que l'universalisation atteindra d'autres pays non Parties à la Convention. En ce qui concerne l'augmentation des demandes d'extension, elle a invité les Etats Parties à présenter des Plans détaillés et budgétisés en les exhortant à faire des efforts pour le respect de leurs obligations. Enfin, l'UE a énergiquement condamné l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

« Mine Advisory Group » (MAG) a insisté sur la nécessité d'aider les pays comme la Guinée Bissau à mettre en place de nouvelles capacités. MAR a aussi exhorté les Etats à redoubler d'efforts pour qu'on puisse faire une annonce de bonnes nouvelles lors de la 5^{ème} Conférence d'Examen.

Enfin, la Colombie, en tant que prochain Président du Comité de la mise en œuvre de l'Article 5, a affirmé sa volonté d'en assurer le suivi et de collaborer avec tous les Etats Parties. Il a souligné que de nouveaux défis se sont manifestés et qu'il faudrait avoir un esprit de coopération et de dialogue regroupant toutes les parties prenantes en vue de la préparation de la 5^{ème} Conférence.

Les travaux se sont poursuivis avec l'examen des activités du **Comité sur le Renforcement de la Coopération et de l'Assistance** lors de la Quatrième Journée. La **Thaïlande, Présidente**, et les **Pays Bas, Point focal pour l'Egalité des Sexes**, ont fait le point sur la situation. Le Rapport encourage l'« Approche individualisée » qui est un outil pertinent pour aider les Etats Parties à bénéficier du soutien des donateurs. Des Approches individualisées ont ainsi été organisées pour le Sénégal, le Tadjikistan et la Somalie afin de les aider à bénéficier du soutien des donateurs.

L'importance de renforcer la coopération et l'assistance ainsi que l'utilité de créer des plateformes nationales d'action contre les mines pour favoriser cette coopération et soutenir la mise en œuvre efficace et efficiente de la Convention, conformément au Plan d'action d'Oslo, ont également été soulignées.

L'**Algérie**, en tant que **Président nouvellement élu**, a présenté les priorités du Comité pour 2024. A ce sujet, la France a demandé aux donateurs de ne pas oublier de soutenir, alors qu'ils sont en train de concentrer leur aide sur l'Ukraine, des Etats Parties qui sont en voie de terminer le travail comme le Sénégal.

Avec le **Comité sur le Respect des Obligations coopératives**, la destruction des stocks a été discutée, les progrès réalisés mentionnés et les défis restants relevés. La **Grèce** et l'Ukraine ont fournis des mises à jour. Il a été rappelé que c'est de la responsabilité de tous les Etats Parties de déployer des efforts concertés pour assurer l'universalisation de la Convention et l'augmentation du nombre des Etats Parties (164 à ce jour, à l'approche de la 5^{ème} Conférence d'Examen).

Enfin, au titre de son mandat, le **Président a fait le Rapport sur la situation budgétaire déficitaire** en ce qui concerne le financement des réunions de la Convention. Selon ce Rapport, des Etats Parties dont le Sénégal n'ont pas honoré leurs parts de contribution. Il les a exhortés à s'acquitter de leurs obligations.

Le **Directeur de l'ISU a présenté son Rapport d'activités 2023 ainsi que son Plan de travail pour 2024**. Les Etats Parties l'ont vivement félicité pour son soutien constant à la Convention.

L'**Australie, Coordonnateur du Programme de Parrainage**, après en avoir fait le point, a lancé un appel à tous les Etats pour le renforcement du soutien au Programme afin d'assurer une plus large participation aux réunions de la Convention.

DECISIONS ET RECOMMANDATIONS :

A l'issue des travaux, les **Conclusions** et **Recommandations** de la Conférence tournent autour de :

- 1) la réaffirmation de la détermination des Etats Parties à mettre un terme aux souffrances causées par les mines ;
- 2) la demande aux Etats Parties d'intensifier leurs efforts de mise en œuvre de l'article 5 afin de permettre d'actualiser les indicateurs du Plan d'action d'Oslo;
- 3) le renforcement de la coordination et la continuité des activités d'universalisation avant la 5^{ème} Conférence d'Examen ;
- 4) le lancement d'un appel pour inciter les Etats Non Parties à adhérer à la Convention ;

5) l'exploration de tous les voies et moyens afin de garantir que les considérations environnementales et liées aux changements climatiques soient prises en compte dans la mise en œuvre de la Convention.

Il s'en est suivi les Décisions sur les demandes d'extension de délai de l'Erythrée et de l'Ukraine.

✓ **Pour le cas de l'Erythrée**, qui n'avait fourni aucune information sur la mise en œuvre de ces obligations au titre de l'article 5, compte tenu des circonstances, la Conférence a :

- fixé le délai de soumission de la demande avant le 31 mars 2024 avec les informations sollicitées;
- exhorté l'Erythrée à solliciter l'appui de l'ISU pour préparer la demande avec un plan d'action détaillé et budgétisé;
- demandé à l'Erythrée de faire des mises à jour lors des réunions statutaires de la Convention ;

✓ **Pour l'Ukraine :**

La Conférence, après avoir accepté à l'unanimité de lui accorder le délai de **10 ans** jusqu'au 1^{er} décembre 2033, a demandé à l'Ukraine :

- de s'engager à présenter à la 25^{ème} Conférence des Etats Parties, en 2028, l'état d'avancement du déminage de son territoire ;
- de veiller à ce que les normes, politiques et méthodologies soient appliquées ;
- d'élaborer une stratégie de mobilisation des ressources pour garantir une mise en œuvre dans les délais ;
- de soumettre chaque année un Plan de travail détaillé et mis à jour, en plus de son Rapport de Transparence, conformément à l'article 7 de la Convention ;
- de tenir régulièrement informés les Etats Parties sur les développements pertinents concernant la mise en œuvre de l'article 5.

Par ailleurs, la Conférence a décidé de prolonger le mandat de l'actuel Directeur de l'ISU afin de ne pas perturber les préparatifs de la 5^{ème}

Conférence d'Examen de la Convention, prévue en Décembre 2024, à Siem Reap, au Cambodge.

La Conférence a aussi demandé aux Etats participants aux réunions de la Convention de s'acquitter des arriérés de paiement de leur contribution.

De nouveaux membres ont rejoint les différents Comités de la Convention :

✓ **Comité chargé de l'application de l'article 5 : Colombie et Suède** (jusqu'à la fin de la 5^{ème} Conférence d'Examen), **Thaïlande et Royaume-Uni** (jusqu'à la fin de la 22^{ème} Conférence des Etats Parties);

✓ **Comité de l'Assistance aux Victimes : Slovénie et Zambie** (jusqu'à la fin de la 5^{ème} Conférence d'Examen), le **Burkina Faso et les Pays-Bas** (jusqu'à la fin de la 22^{ème} Réunion des États Parties) ;

✓ **Comité pour le Renforcement de la Coopération et de l'Assistance : Algérie et Japon** (jusqu'à la fin de la 5^{ème} Conférence d'Examen), **Turquie et Danemark** (jusqu'à la fin de la 22^{ème} Assemblée des États Parties) ;

✓ **Comité pour le Respect des Obligations coopératives : Norvège et Afrique du Sud** (jusqu'à la fin de la 5^{ème} Conférence d'Examen), **Allemagne et Pérou** (jusqu'à la fin de la 22^{ème} Réunion des États Parties).

Pour clôturer la 21^{ème} Réunion des Etats Parties à la Convention d'Ottawa, la Conférence a fixé les dates des **Réunions Intersessions du 18 au 20 juin 2024** et procédé à l'élection :

- du **Docteur LY Thuch**, Ministre principal et Premier Vice-Président de l'Autorité cambodgienne de Lutte contre les Mines et d'Assistance aux Victimes (CMAA), en tant que **Président de la 5^{ème} Conférence d'Examen** ;

- de **SEM Tomiko ICHIKAWA**, Ambassadeur, Représentant permanent du Japon auprès de la

Conférence du Désarmement, en tant que **Président de la 22^{ème} Conférence des Etats Parties.**

- **S.E M^{me} Eunice Tembo LUAMBIA**,
Ambassadeur, Représentant permanent de la Zambie
auprès des Nations-Unies, comme **Président de la Vingt-
Troisième (23^{ème}) Conférence des Etats Parties.**

En marge des travaux de la 21^{ème} Conférence, la Délégation sénégalaise a participé à différentes réunions « Side Events ».

Ainsi, le Lundi 20 novembre à 13h, elle a assisté au « Side event » organisé par **MAG** sur le thème « **Remobiliser les ressources pour lutter contre la contamination par les mines antipersonnel en Afrique de l'Ouest** ». SEM Yves MAREK, Ambassadeur, Secrétaire général de la Commission nationale pour l'Élimination des Mines antipersonnel de la France, le Colonel Baham, Directeur du Centre de Déminage de la Mauritanie, de l'Ambassadeur Papa Maguèye DIOP, Directeur du Centre National d'Action Antimines au Sénégal et de Monsieur Seydou Nourou GAYE d'Humanité Inclusion.

L'Ambassadeur MAREK, en tant que modérateur a, dès l'entame de son propos, rappelé que l'objectif de la Convention de terminer en 2025 ne pourrait pas être atteint car les mines sont toujours présentes et continuent de causer des dégâts importants au sein des Etats Parties affectés. Il a abordé les difficultés liées au financement de l'action contre les mines dans les pays de l'Afrique de l'Ouest. Pour lui, les pays comme le Sénégal, la Mauritanie et le Sri Lanka peuvent terminer le déminage si on les appuie. On aura ainsi la possibilité d'amener la bonne nouvelle lors de la 5^{ème} Conférence d'Examen de la Convention.

A sa suite, le Colonel mauritanien a fait le point sur la situation de son pays. Sur financement, par la France, de son programme de déminage humanitaire de développement (**PNDHD**), la Mauritanie a pu déminer **575 000m²** de superficies, sensibiliser plus de **260 000 personnes** sur le danger des mines, sans oublier de prendre en compte la dimension genre et l'assistance aux victimes. Il a terminé en remerciant MAG de l'initiative et appelant les donateurs à davantage soutenir ces pays pour qu'ils puissent être déclarés libres de mines.

Le Directeur du CNAMS a axé son intervention sur la réappropriation de la problématique mine par l'Etat du Sénégal, se traduisant par les efforts fournis au niveau sécuritaire. En effet, il a expliqué le contexte global favorable caractérisé par la signature d'accords de paix, suivie de dépôts des armes par les combattants du MFDC. Il a poursuivi en parlant du regain d'intérêt des bailleurs pour le Sénégal, avec le retour de l'UE et des Etats-Unis, mais aussi les appuis effectif des Pays-Bas et potentiels de l'Algérie et du Japon. Il a aussi évoqué en plus des défis restants, le processus de financement adopté par les principaux partenaires qui ne permet pas à l'Autorité nationale d'avoir une visibilité transparente de l'affectation des ressources octroyées à son Gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention. Il a clôturé son intervention par un appel aux donateurs à soutenir le Sénégal et lui permettre d'atteindre ses objectifs à l'horizon 2026.

La Délégation sénégalaise s'est ensuite rendue le même jour à 16 h, au siège du Centre International de Déminage Humanitaire de Genève (CIDHG) pour y rencontrer Monsieur Stanislav **DAMJANOVIC**, Conseiller chargé de l'Efficacité opérationnelle et Madame Noor **ZANGANA**, Conseiller chargé du Développement des Capacités en Gestion de l'Information.

Le Directeur du CNAMS a fait un bref résumé des besoins du CNAMS en matière de renforcement des capacités et exprimé le souhait de sa structure de migrer vers IMSMA core pour une gestion efficiente de l'information.

En réponse, le CIDHG a montré toute sa disponibilité à renforcer les capacités du CNAMS ainsi que de toutes les autres structures en Afrique. Il a ainsi promis tout ce qui est possible pour satisfaire les requêtes du Sénégal et mettre à sa disposition les logiciels appropriés. Enfin, les deux structures ont discuté de l'organisation d'un Séminaire de la CEDEAO pour renforcer les capacités des Etats parties à la Convention membres sur les questions de sécurité transfrontalière liées aux engins explosifs improvisés.

Le mardi 21 novembre 2023, la Délégation a pris part au « Side event » organisé par l'Union Européenne sur plusieurs thèmes combinés : « **Lancement du rapport de la Conférence mondiale sur l'AV, mise à jour sur l'universalisation, dialogues sur l'AV en Irak et au Soudan et article 5 en Colombie et au Zimbabwe** ». Il s'agissait pour les représentants des États Parties qui ont organisé des dialogues nationaux ou qui envisagent de le faire de présenter une mise à jour de leurs activités. Les pays concernés étaient la Colombie, le **Ghana-CEDEAO**, le **Soudan**, le **Yémen** et le **Zimbabwe**.

Ensuite, l'Envoyé spécial a fait état des efforts d'universalisation dans le cadre du projet, y compris ceux menés en collaboration avec le Président. Par la suite, les co-présidents de la Troisième Conférence mondiale sur l'Assistance aux Victimes, qui s'est tenue récemment à Phnom Penh, le Cambodge et l'Allemagne, ont présenté le rapport final avant de permettre à l'Irak et le Soudan de faire un état des lieux sur les défis et succès de leurs dialogues sur l'assistance aux victimes.

La Délégation du Sénégal a pris part, le mercredi 22 novembre 2023, à un autre « Side event » organisé par Mine Action Review (MAR) autour du thème « **Mise en œuvre de l'article 5 : En route vers la Cinquième Conférence d'Examen : tirer les leçons et identifier les défis pour renforcer la mise en œuvre future** ».

L'Assemblée a discuté des défis et des enseignements tirés de la mise en œuvre de l'article 5 depuis la Conférence d'Examen d'Oslo en mettant en exergue les avantages et les inconvénients de la définition d'objectifs ambitieux. Les intervenants ont indiqué que la mise en œuvre doit être non seulement opportune mais également inclusive et durable financièrement.

La Délégation a, en outre, tenu trois réunions avec :

- ✓ les représentants de la Délégation de l'Union Européenne à Bruxelles et à Genève pour discuter de la mise en œuvre des financements octroyés au Sénégal par le biais de l'exécution directe des opérateurs et des difficultés rencontrées. Ce fut l'occasion pour l'Ambassadeur DIOP de parler du processus de financement adopté par l'UE qui ne permet pas à l'Autorité nationale d'avoir une visibilité transparente de l'affectation des ressources octroyées à l'Etat du Sénégal dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention ;
- ✓ le Président du Comité de l'article 5 (Colombie) qui souhaitait rencontrer les Etats Parties en sa qualité de nouveau président ;
- ✓ le Directeur de l'Unité d'Appui à la mise en œuvre de la Convention sur les Armes à Sous Munitions, qui a indiqué que le Sénégal n'a pas soumis de rapport de transparence depuis 2018. L'Ambassadeur DIOP a promis d'y remédier.

Enfin, un petit déjeuner de travail a été offert par l'Algérie à la Délégation sénégalaise. Cet évènement qui s'est déroulé à la Résidence de l'Ambassadeur

d'Algérie a été l'occasion pour les deux pays de discuter de l'opportunité d'un financement du Sénégal pour le déminage par l'Algérie. Dans ce cadre l'idée d'une visite d'une délégation algérienne au Sénégal a été retenue.

Fatou Bintoul Hadji MALE